



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bobigny, le 1^{er} juillet 2026

OPERATION D'EVACUATION

de campements illicites à Stains

En exécution de l'arrêté en date du 22 juin 2026 du maire de Stains, le préfet de la Seine-Saint-Denis a coordonné, mercredi 1^{er} juillet 2026, une opération d'évacuation des occupants sans droit ni titre installés sur les campements illicites de la rue du Moutier, dits « Bidonville de Stains ».

Répartie sur deux sites et plusieurs dizaines de parcelles appartenant à des propriétaires publics et privés, cette installation précaire faisait l'objet d'un suivi de la part des services de l'Etat depuis 2022. Au fil des années, son emprise s'est progressivement étendue en superficie et en nombre d'occupants.

Cette extension continue s'est accompagnée d'une dégradation progressive des conditions de vie sur le site. En situation de grande précarité, les occupants vivaient dans des constructions de fortune, marquées par l'accumulation de déchets et dépourvues d'accès à l'assainissement. Ces conditions de vie soulevaient des risques sanitaires. La présence de branchements électriques sauvages présentait également des risques majeurs pour les occupants.

Implanté à proximité immédiate d'emprises ferroviaires, le site présentait également des dangers importants pour la sécurité des personnes et des infrastructures voisines. Plusieurs incidents ont été recensés, dont des intrusions sur les emprises ferroviaires, des départs d'incendie et des perturbations de l'exploitation ferroviaire. Parallèlement, les services de l'Etat et les forces de sécurité intérieure ont constaté, à de nombreuses reprises, des troubles à l'ordre public aux abords du campement, ainsi que des faits de délinquance et de violence nécessitant une mobilisation régulière des services de police.

Face à la multiplicité des enjeux fonciers, sanitaires, sécuritaires et d'ordre public, le préfet de la Seine-Saint-Denis a mis en place, au printemps 2025, un groupe de travail partenarial avec les services de l'Etat, la commune de Stains, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, la SNCF, la RATP et des associations visant à préparer une opération d'évacuation juridiquement sécurisée, socialement accompagnée et durable dans ses effets.

Au-delà de mettre fin à une occupation illicite, l'objectif était d'accompagner les personnes qui le souhaitent vers des solutions d'insertion durables.

Dans ce cadre, la préfecture a confié à l'association « Trajectoires » la réalisation d'un diagnostic sociologique et social approfondi du site. Ce travail a été conduit entre octobre 2025 et mars 2026 ; il a permis d'identifier la présence d'environ 600 personnes sur site.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél. : 01.41.60.63.68 / 01.41.60.58.63

Mob. : 06.49.79.79.69 / 06.02.16.70.12

Mél. : pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr

1, esplanade Jean Moulin

93007 BOBIGNY cedex

www.seine-saint-denis.gouv.fr / @Prefet93

Cette démarche a permis de mieux connaître les situations individuelles, d'appréhender les situations de vulnérabilité, de repérer les ménages volontaires souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion et de construire des processus d'accompagnement social adaptés.

Sur le terrain, ce travail reposait sur un accompagnement des occupants vers les permanences sociales, une aide à la traduction, à la réalisation d'évaluations sociales et à la constitution de dossiers administratifs, ainsi que la mobilisation des dispositifs d'hébergement et d'insertion.

Ainsi, 261 personnes (97 ménages) ont été rencontrées par l'association Trajectoires et ont accepté d'entrer dans une démarche d'accompagnement social renforcé par les associations, en lien avec les services de l'État.

Parmi elles :

- 167 personnes (56 ménages) se sont vues proposer une solution d'hébergement ou de logement intermédiaire par les services de l'État : des orientations vers des hôtels mobilisés par le 115 (28 ménages), le dispositif d'insertion du Mesnil (11 ménages), des centres d'hébergement d'urgence (CHU) ou de réinsertion sociale (CHRS) (14 ménages), le dispositif Solibail (1 ménage) ainsi que des résidences sociales (2 ménages). **Les prises en charge proposées correspondent à des solutions d'hébergement pérenne et de longue durée.**
- 60 personnes (27 ménages) ont quitté le bidonville avant l'opération ;
- 40 personnes (17 ménages) ont refusé d'engager une démarche d'accompagnement social.

Les autres occupants n'ont pas souhaité être rencontrés par l'association Trajectoires.

Deux semaines avant l'opération, les occupants ont été informés de l'évacuation à venir via l'envoi de SMS en roumain, la distribution de flyers et des relais opérés par des acteurs sur site.

Ce mercredi 1^{er} juillet 2026, l'opération d'évacuation a mobilisé une centaine d'effectifs des services de police, de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, d'agents communaux, d'Enedis, de la SNCF et de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Pour garantir la sécurité de l'opération, la SNCF a procédé à l'interruption complète de la circulation du fret et du tram-train T11 du 30 juin à 22h au 2 juillet à 4h30.

12 occupants étaient encore présents sur place au moment de l'opération. Ils tous bénéficié d'une solution d'hébergement.

Dès la fin de l'évacuation, les emprises feront l'objet d'une action de nettoyage et de remise en état.

La double approche, articulée autour d'un accompagnement social et de l'insertion des personnes d'une part, et de la prévention des nouvelles occupations d'autre part, constitue un pilier essentiel de la stratégie départementale mise en œuvre pour la résorption durable des bidonvilles.

Le préfet de la Seine-Saint-Denis remercie pour leur professionnalisme l'ensemble des intervenants mobilisés depuis plusieurs mois dans la préparation et la conduite de l'opération.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél. : 01.41.60.63.68 / 01.41.60.58.63

Mob. : 06.49.79.79.69 / 06.02.16.70.12

Mél. : pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr

1, esplanade Jean Moulin

93007 BOBIGNY cedex

www.seine-saint-denis.gouv.fr / @Prefet93